



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GENERALE

DP/CP/BHA/2/EXTENSION II
25 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

PLANIFICATION ET EXECUTION DES PROGRAMMES

Programmes de pays, programmes multinationaux et
programme mondial

PROROGATION DU DEUXIEME PROGRAMME DE PAYS POUR LES BAHAMAS

<u>Période couverte par le programme</u>	<u>Ressources</u>	<u>Dollars</u>
1993	CIP net	-
	Montant estimatif de la participation aux coûts	65 000
	Total	65 000

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. JUSTIFICATION	1 - 3	2
II. OBJECTIFS	4	2
III. DESCRIPTIF DU PROGRAMME	5 - 6	2
IV. RECOMMANDATION	7	3
<u>Annexe</u>		
ETAT FINANCIER RECAPITULATIF		4

I. JUSTIFICATION

1. Le deuxième programme de pays pour les Bahamas, couvrant la période 1987-1991, a été approuvé par le Conseil d'administration à sa trente-quatrième session. A sa trente-neuvième session, le Conseil en a approuvé la prorogation jusqu'en 1992. Une série d'entretiens avec le Gouvernement s'est tenue durant la période comprise entre juillet 1991 et juin 1992.

2. Le pays ayant été classé parmi les contributeurs nets pour le cinquième cycle, son gouvernement sera tenu de rembourser - par ses propres moyens éventuellement complétés par une aide de donateurs bilatéraux ou autres - la totalité du coût de ses futurs programmes de pays. Toutefois, ses ressources financières sont fortement grevées par la baisse des recettes touristiques et douanières ainsi que par les incidences du programme de réforme structurelle destiné à attirer de nouveaux investissements dans le pays. Aux difficultés liées à la conjoncture économique sont venus s'ajouter les dégâts causés par l'ouragan Andrew en 1992. D'autre part, les élections législatives de 1992 ont entraîné un changement de gouvernement. Ces facteurs constituent la principale raison des retards apportés à la décision définitive concernant la participation du Gouvernement à un troisième programme de pays.

3. La prorogation proposée du programme actuel permettra la tenue de consultations entre le Gouvernement et le PNUD. Ces consultations porteront sur la nature des futurs services à fournir par le PNUD, les mécanismes les plus appropriés à la prestation de ces services, les engagements financiers et les sources de financement ainsi que la portée du programme de coopération technique pendant le cinquième cycle, eu égard aux pôles d'activité définis dans la décision 90/34 du Conseil d'administration, en date du 23 juin 1990.

II. OBJECTIFS

4. L'objectif du deuxième programme de pays en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines reste valable pour la durée de la prorogation. Le Gouvernement s'attaquera en outre à la question de la protection et de la gestion de l'environnement. On prévoit que le troisième programme de pays, fondé sur la participation aux coûts et d'autres ressources ne relevant pas du chiffre indicatif de planification (CIP), sera soumis au Conseil d'administration à sa quarante et unième session, en 1994.

III. DESCRIPTIF DU PROGRAMME

5. Le Gouvernement des Bahamas a noté la nécessité de renforcer la coordination et la gestion de son aide extérieure en formant des éléments clefs du personnel de son ministère des affaires étrangères. En ce qui concerne la gestion de l'environnement, le Gouvernement aura besoin de l'aide du PNUD pour élaborer des politiques et des directives en ce qui concerne les propositions d'investissement relatives à l'exploitation des ressources naturelles du pays.

6. La prorogation du programme de pays permettra au Gouvernement d'engager ces activités en utilisant les ressources reportées du quatrième cycle. Elle donnera également le temps de conclure les entretiens sur la formulation du cinquième programme de pays.

IV. RECOMMANDATION

7. L'Administrateur recommande au Conseil d'administration d'approuver la deuxième prorogation du deuxième programme de pays pour les Bahamas.

Annexe

ETAT FINANCIER RECAPITULATIF

MONTANT ESTIMATIF DES RESSOURCES PRISES EN COMPTE
POUR LA PROGRAMMATION

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
A. <u>Programmes de pays en cours</u>		
CIP du quatrième cycle	1 418 000	
Report/emprunts	(17 000)	
CIP net	1 401 000	
Participation aux coûts du quatrième cycle	<u>84 000</u>	
Total partiel		<u>1 485 000</u>
Autres fonds administrés par le PNUD :		
RSP	<u>50 000</u>	
Total		<u>1 535 000</u>
B. <u>Montant prévu des ressources nécessaires pendant la période de prorogation</u>		
CIP	-	
Participation aux coûts des programmes	-	
Participation aux coûts des projets	<u>65 000</u>	
Total		<u>65 000</u>
C. <u>Solde disponible au titre du cinquième cycle après la période de prorogation</u>		
CIP ^a	-	
Participation aux coûts ^b	<u>-</u>	
Total ^b		<u>-</u>

^a Aucun CIP n'a été publié pour le cinquième cycle.

^b A fixer en 1993.
